



QUELQUES MOTS DE NOTRE ÉVÊQUE

PUBLICATION: 5 AVRIL 2006

RECOMMANDATIONS VOTÉES LORS DU CONGRÈS D'ORIENTATION PASTORALE (2)

Avec respect et confiance, je vous présente la suite des recommandations qui m'ont été présentées lors du Congrès d'orientation pastorale en vue d'une nouvelle évangélisation.

PASTORALE DU BAPTÊME

21. Que chaque paroisse ou unité pastorale se dote d'une équipe de pastorale du baptême composée de plusieurs personnes bien préparées afin de répondre aux besoins de formation chrétienne des parents. »
22. Qu'avec le soutien du Service de la pastorale diocésaine, une formation adéquate continue d'être offerte aux équipes de pastorale du baptême pour qu'elles s'acquittent bien de ce ministère.

FORMATION PASTORALE

23. Etant donné l'urgence de continuer à doter notre diocèse d'ouvrières et d'ouvriers compétents de l'Évangile, il est demandé à chaque équipe pastorale de recruter au moins une personne par année dans chaque paroisse afin qu'elle participe à l'École de formation pastorale.
24. Que le diocèse étudie la possibilité de mettre sur pied une coordination générale pour l'ensemble de l'Éducation de la Foi.

B) FONCTION SACERDOTALE - PRIÈRE ET CÉLÉBRATION

25. Que soient évalués le rôle et les tâches de la Commission diocésaine de liturgie et de culture afin que leur travail soit davantage en lien avec les priorités pastorales diocésaines et les besoins des communautés chrétiennes.
26. Que les paroisses ou les unités pastorales mettent sur pied un Comité paroissial de liturgie qui aura pour mandat de voir à ce que les célébrations liturgiques soient participatives, chaleureuses et vivantes. On s'efforcera d'intégrer au maximum le vécu concret de notre société locale, nationale et mondiale. Une attention particulière devra être apportée à l'accueil, aux chants, à la gestuelle et à une animation plus dynamique.
27. Que soient davantage organisées au niveau des paroisses ou unités pastorales des célébrations eucharistiques familiales où la participation des parents et des enfants est priorisée (par exemple, lors de la confirmation, de la profession de foi, de la collation des diplômes, etc.) et avec les divers parcours de catéchèse.

28. Que, lors de certaines célébrations dominicales, une liturgie distincte et adaptée aux enfants ait lieu pendant la liturgie de la Parole.
29. Que dans chacune des communautés chrétiennes du diocèse, il y ait toujours un rassemblement dominical avec une célébration eucharistique (avec prêtre), ou une ADACE (Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique) (sans prêtre).
30. Qu'en raison d'une rareté prévisible des ministres ordonnés, l'on s'empresse de préparer graduellement nos communautés au fait que plusieurs célébrations de la Parole seront animées par des laïques dûment formés. Qu'à cette fin, chaque équipe pastorale paroissiale recrute et forme des personnes aptes à présider ces célébrations en semaine et les dimanches.
31. Que, dans l'éventualité de l'absence d'un prêtre, des personnes formées soient mandatées par l'évêque pour présider certaines célébrations. Que, pour le moment, on réserve l'animation par les laïques aux célébrations de la Parole, aux ADACE (Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique) et aux célébrations du baptême. Que les funérailles et les mariages continuent à être présidés par un prêtre.
32. Que soit encouragée au niveau de chaque paroisse ou unité pastorale, la formation de groupes de prière et de partage de la Parole de Dieu, animées par des personnes qui seront dûment formées pour répondre à ce besoin.
33. Que les homélies rejoignent davantage le vécu des gens et que les pasteurs utilisent un langage plus simple, accessible aux gens ordinaires ».

C) FONCTION ROYALE - ENGAGEMENT ET FRATERNITÉ

34. Que les paroisses ou les unités pastorales fassent preuve de créativité en explorant de nouvelles avenues en pastorale qui rejoindraient davantage toutes les personnes de la communauté chrétienne locale: les enfants et les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes seules, les malades, les personnes dans le besoin, les personnes handicapées, les personnes à besoins spéciaux, etc.
35. Que la pastorale diocésaine concentre chaque année son action sur une priorité pastorale qui sera diffusée par divers moyens, et à plusieurs reprises, à l'ensemble des diocésaines et diocésains afin de favoriser sa mise en oeuvre.
36. Que soient améliorées les communications entre les services diocésains et les paroisses ou les unités pastorales au moyen de l'informatique ou de téléconférences.
37. Qu'une réflexion soit faite sur la création de nouveaux ministères où des personnes seraient mandatées par l'évêque pour offrir certains services spécifiques selon les quatre axes de la vie chrétienne.
38. Qu'on développe dans nos paroisses ou unités pastorales la « culture de l'appel », en interpellant des gens à s'engager dans leur communauté ecclésiale au nom de leurs responsabilités de baptisés et de leur vocation propre.
39. Que les paroisses ou les unités pastorales trouvent des moyens efficaces pour interpellier des membres de leur communauté chrétienne respective au presbytérat et à la vie religieuse.

+ François Thibodeau j.m.

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston